

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 32 (1985)
Heft: 3

Artikel: Protection des biens culturels : l'exemple du canton de Berne
Autor: Müller, Heinz W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Protection des biens culturels – l'exemple du canton de Berne

Heinz W. Müller

Où en sont les cantons en matière de protection des biens culturels (PBC)? La rédaction de «*Protection civile*» a essayé d'en savoir plus à ce sujet. Nombreux sont les cantons qui, depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la protection des biens culturels, ont d'ores et déjà accompli eux-mêmes un travail notable. D'autres se sont en revanche fixé vraisemblablement d'autres priorités et ont un retard parfois important à rattraper. Ayant à l'esprit la question «Pourquoi voir si loin?», la revue «*Protection civile*» est allée frapper à la porte du service de conservation des monuments historiques du canton de Berne, dans lequel la protection des biens culturels est encore intégrée à l'heure actuelle. En résumé: beaucoup a déjà été fait, mais il reste passablement de choses à faire encore.

A deux pas de la cathédrale de Berne, dans une ancienne maison de la vieille ville magnifiquement restaurée, travaille Ernst Pfeuti, le seul permanent à 100% du service de protection des biens culturels du canton de Berne. Il est épaulé dans sa tâche par un dessinateur de génie civil faisant partie du service de conservation des monuments historiques du canton de Berne, qui travaille à mi-temps pour la PBC; et auquel vient s'ajouter une documentaliste (employée à 70%). «Nous avons mis l'accent sur la documentation», explique Ernst Pfeuti, qui a déjà accompli avec ses assistants une somme de travail considérable. Ses archives regroupent à l'heure actuelle entre 17000 et 20000 plans.

Des armoires ignifugées...

Le canton de Berne entra dans la première phase de sa mission au cours des années 70, en chargeant un retraité de trier durant six ans les levés collectionnés par le Service de travail technique (TAD) existant alors et disparu depuis. A présent, il s'agit d'examiner en détail le matériel réuni, de faire des recherches et de le compléter. Durant ces deux dernières années, les documents ainsi triés ont été progressivement microfilmés par une entreprise privée commanditée pour cette tâche. Le canton a d'ores et déjà déposé 31 boîtes de film contenant chacune 570 levés à Heimiswil (cf. article consacré à ce sujet), les frais étant assumés par la Confédération. Les originaux des plans et des films sont entreposés dans des armoires blindées ignifugées installées dans les bureaux du service de conservation des monuments historiques.

Une centaine de biens culturels protégés

Ce qui frappe, c'est la documentation très détaillée: pour épargner le plus possible les plans originaux, on a mis

sur cartes perforées les principales caractéristiques des édifices (commune, numéro d'objet, type de plan, etc.). Cela n'est pas sans importance pour le travail de recherche qui demande un investissement considérable: dans le canton de Berne, il y a une centaine de constructions qui doivent être munies de l'écusson des biens culturels en cas de danger imminent; il s'agit donc de réunir une documentation complète sur ces édifices. Et même si, dans le canton de Berne, il est question de transférer très prochainement la protection des biens culturels à la protection civile (en l'occurrence, à la Direction des affaires militaires), le difficile travail de documentation incombera toujours au Service de conservation des monuments historiques du canton.

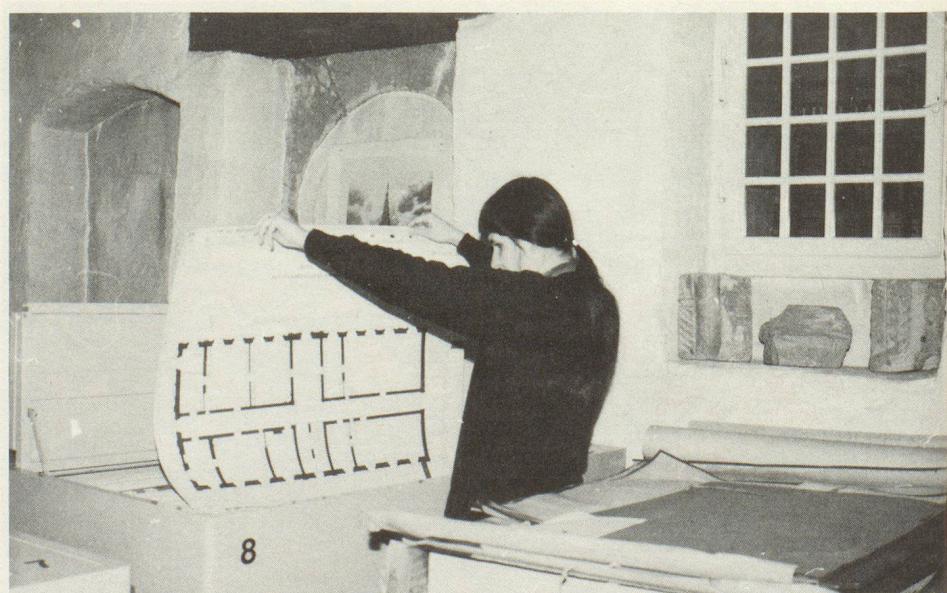
Pour rassembler la documentation adéquate sur cette centaine de biens culturels (il y en a dans 54 communes bernoises), afin que l'on puisse les reconstruire en cas de destruction, il faut presque se livrer à un travail de détection. Il existe des objets dont on

ignore pratiquement tout. Il faut alors recourir au travail minutieux des architectes, des administrations cantonales, des restaurateurs de monuments ou d'œuvres d'art. Et si cela ne donne rien, il ne reste qu'une seule solution: effectuer un levé, lequel ne peut être réalisé que par des entreprises privées à la demande du canton qui, dans le cas de Berne, ne dispose pas d'un personnel suffisant.

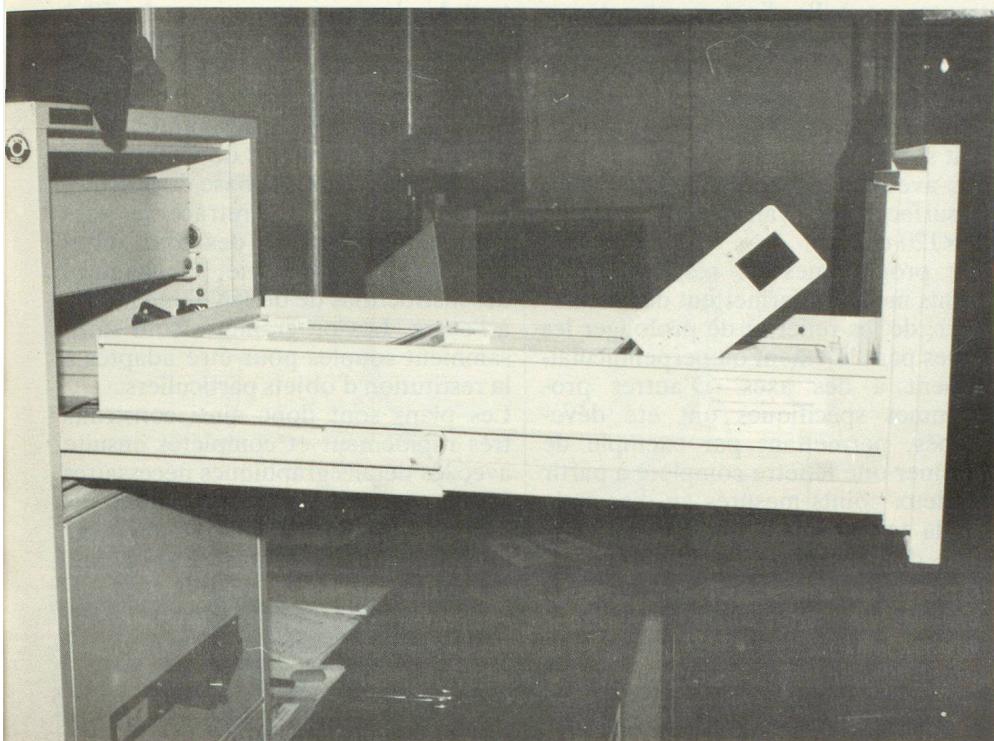
25 000 francs par an

Pour tous les travaux liés à la documentation concernant la protection des biens culturels, Ernst Pfeuti dispose chaque année de 25 000 francs. «Cela suffit tout juste», estime ce dernier, mais il espère bien que la nouvelle loi cantonale sur la défense générale incitera les autorités à voter des crédits plus importants.

Malgré tous les efforts déployés, on ne voit pas la fin des travaux: compte tenu des changements incessants que subissent les édifices existants, Ernst Pfeuti considère que la documentation constitue à elle seule l'œuvre de toute une vie et qu'elle ne saurait prendre fin un jour. Autre aspect du problème: les membres de la protection civile, chargés spécialement et en permanence de la protection des biens culturels, et qui ont pour mission de les transférer en lieu sûr en cas de danger imminent. Un premier cours à l'échelon fédéral sera organisé sous peu à l'attention des responsables concernés. Le canton de Berne verra alors ses spécialistes de la PBC instruits de la même manière par la Confédération. Ce n'est qu'en procédant de la sorte qu'il sera possible de donner tout son sens à la protection des biens culturels, dans le canton de Berne comme ailleurs.



Pour épargner les documents...



...on a indiqué sur carte perforée les principales caractéristiques d'un bien culturel.

(Photos: Fritz Friedli)

Projet d'abri destiné aux biens culturels à Berne

aid/hwm. Depuis quelque temps, on peut voir à l'Helvetiastrasse de Berne des échafaudages liés à un projet général de construction de l'abri d'«Unteres Kirchenfeld», destiné aux biens culturels. Le Musée historique de Berne, le Musée d'histoire naturelle, les PTT, le canton, la ville et la bourgeoisie de Berne envisagent en effet de satisfaire les besoins en locaux des deux musées et de fournir un nouveau lieu de résidence au Musée des PTT sur une parcelle appartenant à la bourgeoisie de Berne et occupée provisoirement par des baraquements depuis plusieurs décennies. Ce projet comprend par ailleurs les abris nécessaires destinés aux biens culturels ainsi que les locaux qui accueilleront différents séminaires de l'université liés aux musées et ceux qui seront mis à la disposition du Service d'archéologie du canton de Berne. En outre, c'est ici que sera construite la filiale PTT de Kirchenfeld. Cette réalisation permet du même coup à la ville de Berne de réduire le déficit en abris du quartier concerné.

Une technologie de pointe au service de la protection des biens culturels

Nouvelle méthode de mesure: plus rapide, plus précise

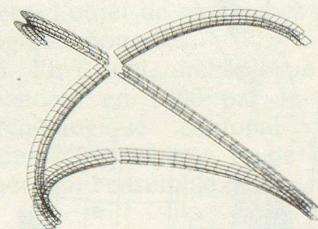
F. Christe, O. Feihl, archéologues, Lausanne

En matière de protection des biens culturels, l'établissement des plans concernant les édifices dignes d'être protégés revêt une très grande importance. Le bureau Archéotech, de Lausanne, utilise une nouvelle méthode de mesure tout à fait révolutionnaire. «Photogrammétrie terrestre», telle est la formule magique. Grâce à une technologie de pointe, il est en effet possible de procéder sur place, en un temps record, à des levés de bâtiments qui s'avèrent même supérieurs aux plans originaux de l'architecte quant à la précision. Un spécialiste nous explique dans les lignes suivantes en quoi consiste cette méthode.

Archéotech – archéologie et technique – est un bureau de mesures techniques, d'archéologie et d'architecture, s'adressant tout particulièrement à ceux – bureaux d'architectes ou d'ingénieurs, organismes publics ou privés de protection des biens culturels – qui, dans le cadre de leur pratique professionnelle, traitent de problèmes relatifs à la transformation, à la restauration ou à la documentation de bâtiments anciens.

Le bureau Archéotech, à Lausanne, existe depuis 1979; il est formé de professionnels engagés dans l'archéo-

logie de terrain – archéologue, ingénieur, architecte, photographe, informaticien – qui, confrontés à différents problèmes techniques posés dans le cadre de leur métier, y ont adapté les techniques nouvelles existant sur le marché; les instruments géodésiques perfectionnés, comme les techniques informatiques, modifient ainsi profondément le relevé de bâtiments et le traitement des données; ces nouveaux moyens constituent une aide appréciable pour l'archéologie du sous-sol comme pour l'étude des bâtiments. La méthode développée par Archéo-



tech a été spécialement étudiée pour répondre aux besoins de l'analyse des bâtiments et de l'archéologie; elle permet de dresser rapidement les plans des édifices, sitôt la prise de mesure effectuée; elle offre une grande souplesse de mise en œuvre, particulièrement appréciable en cas d'encombrement – relevé de charpentes, par exemple – ou en cas de mauvaise visibilité; elle ne nécessite pas la pose d'échafaudages pour mesurer façades, voûtements, toitures, ou toutes autres parties inaccessibles de l'ouvrage à mesurer.

Elle permet en outre de connaître l'ensemble d'un édifice, ou un groupe de bâtiments, avec la même précision entre les mesures effectuées à l'intérieur et à l'extérieur.

Le système

La prise de mesures peut être effectuée par triangulation, ou par rayonnement (coordonnées polaires). Les